



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/55
7 juin 2013

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-dixième réunion
Bangkok, 1-5 juillet 2013

**FONCTIONNEMENT DU COMITÉ EXÉCUTIF
(DÉCISION 69/25)**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Introduction

1. À sa 69^e réunion, le Comité exécutif a examiné un document de politique sur le fonctionnement du Comité exécutif¹, lequel évaluait la possibilité pour le Comité exécutif de tenir seulement deux réunions par année, en tenant compte de l'état actuel des politiques et des lignes directrices, de la situation en ce qui a trait à l'approbation des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) et de la charge de travail future prévue du Comité. Le document décrivait les propositions de révision des demandes de tranche présentées pour la phase I approuvée des PGEH² et les demandes de renouvellement des projets de renforcement des institutions, et l'établissement d'un processus intersessionnel qui permette aux membres du Comité exécutif d'approuver des propositions de projet ne présentant aucun coût ou élément technique ou politique non réglé entre la première et deuxième réunion, dans le cadre des dispositions actuelles pour l'approbation globale. Le document a aussi examiné l'ordre du jour de chacune de ces deux réunions par année en ce qui a trait au progrès annuel et les rapports financiers des agences bilatérales et des agences d'exécution et d'autres points potentiels à l'ordre du jour, ainsi que les dates révisées pour les réunions selon le scénario de deux réunions par année.

2. Au cours de la discussion, les membres du Comité exécutif ont exprimé leur appui à la tenue de deux réunions par année sur une base d'essai en 2014. Toutefois, un membre s'est interrogé sur la procédure d'approbation intersessionnelle proposée. Parmi les solutions possibles, on a suggéré qu'une courte réunion soit tenue à la mi-année au besoin, et qu'elle soit adossée à celle du Groupe de travail à composition non limitée pour l'approbation des projets.

3. Après la poursuite des discussions sur la proposition de passer à un scénario de deux réunions sans procédure d'approbation intersessionnelle, les membres du Comité étaient d'avis qu'ils ne possédaient pas assez d'information sur les effets d'un tel processus sur le Secrétariat, les agences d'exécution et le Comité exécutif et à quel point cette approche aura une incidence sur la mise en oeuvre des activités, pour pouvoir en arriver à une conclusion sur la question. On a donc demandé au Secrétariat de préparer, pour examen par le Comité exécutif à sa 70^e réunion, une analyse des effets de tenir seulement deux réunions par année sans procédure d'approbation intersessionnelle (décision 69/25).

4. Le Secrétariat a préparé le présent document à titre de suivi à la décision 69/25.

Analyse d'un scénario fondé sur deux réunions sans procédure d'approbation intersessionnelle

5. Afin de s'assurer qu'un scénario de deux réunions par année sans procédure d'approbation intersessionnelle pourra néanmoins permettre au Comité exécutif de remplir ses tâches et ses responsabilités de façon efficace et efficiente, et pour éviter d'interrompre le fonctionnement du Fonds multilatéral, les dates et lieux des réunions du Comité exécutif doivent être déterminés avec soin, et les activités actuelles à l'ordre du jour de la deuxième réunion doivent être réaménagées de manière appropriée.

Dates et lieux des réunions

6. Dans la mesure du possible, et conformément aux Règlements intérieurs pour les réunions du Comité exécutif³, les réunions doivent avoir lieu au siège du Secrétariat, ce qui permettra ainsi de faciliter

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/36.

² À la clôture de la 69^e réunion, 138 pays avaient un PGEH approuvé.

³ Les réunions du Comité exécutif doivent avoir lieu au siège du Secrétariat, à moins que d'autres dispositions appropriées ne soient prises par le Secrétariat en consultation avec le Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/3/11 Annexe VI de la décision III/22 (Règlement 3); et UNEP/OzL.Pro/ExCom/3/18/Rév.1 Annexe II).

les décisions en ce qui a trait aux mesures logistiques à prendre pour l'organisation et la tenue de réunions économiques, et aussi pour éviter au Fonds l'ajout de coûts supplémentaires pour la tenue de réunions à l'extérieur de Montréal⁴. Il faut tenir dûment compte de la période des réunions consécutives, afin de permettre au personnel des agences bilatérales et des agences d'exécution, au personnel du Secrétariat et à tous les membres du Comité exécutif, de planifier le travail de façon appropriée. En outre, l'intervalle entre les réunions du Comité exécutif et celles du Groupe de travail à composition non limitée et des Parties au Protocole de Montréal (MOP) devrait être bien évalué, afin d'allouer assez de temps de préparation aux participants qui seront présents.

7. Une situation particulière se présente en ce qui a trait aux années où les Parties au Protocole de Montréal adoptent le programme de reconstitution du Fonds multilatéral. Pour ces années, la dernière réunion devrait avoir lieu avant la Réunion des Parties au Protocole de Montréal afin que le Comité exécutif puisse engager, autant que possible, la totalité du budget de la période triennale pertinente⁵. Cette situation surviendrait en 2014, parce que ce serait la dernière réunion de la période triennale 2012-2014.

8. De plus, lors de la redistribution de la charge de travail entre les deux réunions et de la détermination de leurs dates, il faudrait tenir compte des ressources financières prévues du Fonds multilatéral⁶ et de la disponibilité des données financières et de projet requises lorsque les agences bilatérales et les agences d'exécution présentent des documents à la réunion.

Tranches de la phase I des PGEH et renouvellement des projets de renforcement des institutions

9. À partir de ces considérations, le Secrétariat a discuté avec les agences bilatérales et les agences d'exécution pertinentes de la réorganisation des demandes de tranche pour la phase I du PGEH de 56 pays visés à l'Article 5, et des demandes de renouvellement de projets de renforcement des institutions dont la présentation est actuellement prévue à la deuxième réunion du Comité exécutif.

10. La redistribution proposée des tranches convenues avec les agences (Tableau 2 de l'Annexe II du présent document) a tenu compte de la disponibilité des ressources du Fonds et du temps requis pour la préparation des rapports de vérification (un élément des demandes de tranche pour les pays autres que ceux à faible volume de consommation de SAO (pays autres que PFV)⁷). Le nombre de tranches et le financement associé sont donc montrés au Tableau 1.

⁴ Le coût d'une réunion tenue à l'extérieur de Montréal dépend principalement du lieu et s'il y a une entente entre le gouvernement hôte et le Secrétariat en ce qui a trait aux surcoûts de la tenue de la réunion à l'extérieur de Montréal. Comme point de comparaison, le coût de la tenue de la 67^e réunion à Bangkok (16 au 20 juillet 2012) par rapport à la tenue de cette même réunion à Montréal a entraîné des coûts supplémentaires de 179 576 \$US (paragraphe 4 et 5 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/50).

⁵ Par exemple, dans leur décision XXIII/15, les Parties ont demandé notamment que le Comité exécutif prenne des mesures pour s'assurer que, dans toute la mesure du possible, la totalité du budget pour 2012–2014 soit engagée d'ici la fin de 2014.

⁶ Tel que le mentionne le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/36, une analyse des contributions reçues au moment de chaque réunion du Comité exécutif tenue entre 2010 et 2012 indique que 5 à 8 pour cent des contributions annoncées ont été versées lors de la première réunion; 30 à 50 pour cent l'ont été à la deuxième réunion; et 40 à 80 pour cent l'ont été à la troisième réunion.

⁷ La décision 61/46 c) demandait au Secrétariat de fournir chaque année à la première réunion du Comité exécutif, en commençant en 2013, une liste de tous les pays dont la consommation de référence de HCFC est de 360 tonnes métriques ou moins et dont le PGEH était approuvé, et un échantillon de 20 pour cent des pays de cette liste afin de permettre au Comité exécutif d'approuver cet échantillon afin de vérifier la conformité de ces pays avec l'accord du PGEH pour cette année.

Tableau 1. Sommaire du nombre de tranches des PGEH de phase I et leur niveau de financement*

Description	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	>2020
Première réunion								
Financement (\$US)	6 248 128	8 219 461	9 957 671	2 932 000	2 990 141	531 009	2 546 322	725 950
N ^{bre} de tranches	17	29	45	14	31	6	51	6
Dernière réunion								
Financement (\$US)	40 314 995	57 840 422	13 749 775	3 604 697	6 179 709	279 199	1 694 419	383 850
N ^{bre} de tranches	19	24	21	11	15	2	22	4

(*) Inclut les coûts d'appui d'agence.

11. Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note que :

- a) Les différences de financement entre la première réunion et la dernière réunion des années 2014, 2015 et 2016 sont associées aux tranches de la phase I du PGEH de la Chine (32 186 059 \$US en 2014; 41 816 960 \$US en 2015, et 7 764 491 \$US en 2016);
- b) Le grand nombre de tranches en 2016 représente la présentation prévue des dernières tranches (quelques pays PFV et plusieurs pays autres que PFV) dont le financement est d'environ 10 pour cent du financement total approuvé pour le PGEH de la phase I; et
- c) Le grand nombre de tranches en 2020 représente la présentation prévue des dernières tranches de plusieurs pays PFV dont le financement est d'environ 10 pour cent du financement total approuvé pour la phase I du PGEH.

12. Pour simplifier encore davantage le fonctionnement du Comité exécutif, le Comité peut souhaiter de permettre au Secrétariat de présenter des demandes de tranches de PGEH dont le financement va jusqu'à 5 millions \$US (y compris les coûts d'appui d'agence) dans la liste des activités et des projets recommandés pour approbation globale⁸, pourvu qu'ils ne comportent aucun élément de politique et que les éléments techniques et de coût aient été convenus entre le Secrétariat et les agences bilatérales ou les agences d'exécution pertinentes⁹ (Tableau 2). Le Comité exécutif peut toujours retirer une tranche recommandée pour approbation globale et la placer pour examen individuel¹⁰.

⁸ Conformément à la décision 66/19, on peut présenter pour approbation globale les tranches de la phase I du PGEH pourvu qu'elles soient conformes aux politiques et aux décisions pertinentes du Fonds; qu'elles ne contiennent aucun élément de politique; que tous les éléments techniques et de coût aient été convenus; et que le financement total demandé pour la tranche soit de moins de 1 million \$US.

⁹ À la 68^e réunion, des tranches des PGEH pour le Brésil, l'Égypte, la République islamique d'Iran et le Mexique ont été présentées pour examen individuel, parce qu'elles étaient toutes supérieures à 1 million \$US, bien que tous les éléments de politique et de coût et les éléments techniques aient été traités avec satisfaction. Après leur présentation par le Secrétariat, les quatre PGEH ont été approuvés sans aucune observation de la part des membres du Comité exécutif.

¹⁰ Par exemple, le Comité exécutif a convenu à sa 67^e réunion de retirer la deuxième tranche de la phase I du PGEH du Ghana de la liste des approbations globales, et de la présenter pour examen individuel, en raison des modifications au calcul du point de départ pour la réduction globale de la consommation (paragraphe 68 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/39).

Tableau 2. Tranches de la phase I du PGEH avec financement de plus de 1 million \$US

Pays	Réunion	Financement total (\$US)*		
		2014	2015	2016
Brésil	Dernière	3 225 000	2 227 841	
Chine	Dernière	32 186 059	41 816 960	7 764 491
Inde	Dernière		1 865 393	
République islamique d'Iran	Première		1 128 390	
Koweït	Première	3 977 887		1 505 661
Mexique	Dernière		1 449 982	
Arabie saoudite	Dernière	1 284 000	2 171 680	
Afrique du Sud	Dernière		1 393 499	
Thaïlande	Dernière	1 070 000	3 277 990	1 070 000
Turquie	Première		2 675 000	1 710 770
Vietnam	Première		1 124 860	

(*) Inclut les coûts d'appui d'agence.

13. On a aussi discuté avec les agences d'exécution de la proposition de demandes de renouvellement du renforcement des institutions. Afin de s'assurer qu'il n'y aura aucune interruption du financement pour le renforcement des institutions au pays, il est permis aux pays visés à l'Article 5 de présenter des demandes de renouvellement de leurs projets de renforcement des institutions six mois avant la fin de la période approuvée pour le projet de renforcement (décision 19/29). Si l'intervalle entre deux réunions est de plus de six mois, le Comité exécutif peut souhaiter de permettre la présentation de demandes de renouvellement pour le renforcement des institutions à la date de la réunion la plus rapprochée de la période exigée de six mois, pourvu que les présentations soient conformes aux décisions pertinentes.

Rapports périodiques annuels

14. La présentation de rapports périodiques annuels par les agences bilatérales et les agences d'exécution représente un défi, étant donné que les données financières complètes requises pour leur préparation sont seulement disponibles à la fin du premier trimestre de l'année.

15. Donc, le document du rapport périodique consolidé ne peut être examiné par le Comité exécutif si la première réunion de l'année n'a pas lieu avant la dernière semaine de juin, parce que les agences d'exécution reçoivent leurs rapports finals seulement fin mars ou début avril et qu'elles ne pourraient présenter au Secrétariat des rapports périodiques avec des données financières finales avant le 15 avril (actuellement, c'est le 1^{er} mai). Ce qui voudrait dire que le Secrétariat n'aurait qu'environ huit semaines pour préparer et présenter les rapports périodiques au Comité exécutif. Toutefois, il ne pourrait pas les présenter à temps (soit quatre semaines avant la réunion du Comité exécutif). Il faut au Secrétariat au moins dix semaines avant la réunion du Comité exécutif pour préparer les documents des rapports périodiques pour présentation.

16. Toutefois, si la première réunion devait avoir lieu avant juin, les rapports périodiques devraient alors être divisés et examinés à deux réunions différentes (soit l'élément opérationnel avec données estimatives présenté à la première réunion et le rapport périodique final qui comprendrait les données financières conciliables et la mise à jour du rapport de situation à la dernière réunion).

17. En évaluant les options de présentation des rapports périodiques, le Secrétariat a indiqué que :

- a) Ne pas tenir la première réunion avant la deuxième semaine de juin reporte la date de la dernière réunion au plus tôt à la dernière semaine de décembre, ce qui pourrait entraîner un problème lors d'une année de réapprovisionnement. En outre, le temps disponible sera

restreint pour que les membres du Comité exécutif puisse se préparer à assister aux réunions du Comité exécutif et à celles du Groupe de travail à composition non limitée et des Parties au Protocole de Montréal;

- b) Diviser les rapports périodiques annuels en deux éléments exigerait des ressources pour saisir et analyser les données de six autres documents. Ce qui entraînerait une charge de travail supplémentaire dont le Secrétariat ne pourrait peut-être pas s'accommoder étant donné ses capacités et ses ressources existantes. S'il faut six documents, il faudrait aussi recourir à une préparation additionnelle pour les membres du Comité exécutif, ce qui occasionnerait des coûts supplémentaires pour la traduction de ces documents dans toutes les langues pertinentes aux Nations Unies. Cela pourrait aussi vouloir dire des présentations supplémentaires par les agences d'exécution. En outre, l'élément financier du rapport périodique annuel serait périmé depuis dix mois (ou plus selon le moment déterminé pour la dernière réunion); et
- c) Examiner le rapport périodique global à la dernière réunion pourrait surcharger l'ordre du jour de la réunion (en autant que le rapport périodique et les plans d'activités soient tous examinés à la même réunion); et, comme on l'a déjà mentionné, l'élément final du rapport périodique serait périmé. Ce fait aggrave davantage la question des capacités et des ressources soulevée au sous-paragraphe b) ci-dessus, parce qu'il y a une limite de temps pour effectuer les analyses statistiques requises pour traiter les six documents pour les rapports périodiques et en plus six autres documents pour les plans d'activités.

18. En se fondant sur ces observations et dans le contexte global des réunions du Comité exécutif, le Secrétariat a conclu que la division des rapports périodiques annuels en deux éléments serait la meilleure option, pourvu que les rapports périodiques et les rapports financiers annuels soient présentés à la première réunion avec des données financières estimatives, et à la dernière réunion avec des données financières finales conciliables et des rapports périodiques mis à jour.

Réorganisation d'autres points à l'ordre du jour

19. Dans un scénario de deux réunions par année, d'autres points à l'ordre du jour devraient être réorganisés, comme suit :

- a) Le document sur les rapports périodiques et la conformité¹¹ devra être présenté à la première et à la dernière réunion, ainsi qu'aux deux réunions du Comité de mise en oeuvre dans le cadre de la Procédure de non-conformité au Protocole de Montréal¹² à titre de document d'information, mais certains rapports périodiques pourraient être inclus dans un processus de deux rapports périodiques si cette formule était approuvée;
- b) Le plan d'activités du Fonds multilatéral couvrant la période triennale (qui commence avec l'année suivant la proposition du plan d'activités) devra être examiné à la dernière réunion de l'année afin de permettre aux agences bilatérales et aux agences d'exécution

¹¹ Le document présente notamment la situation de conformité des pays visés à l'Article 5 utilisée comme guide pour la planification des activités; il contient des renseignements sur les pays visés à l'Article 5 qui sont sujets à des décisions des Parties et à des recommandations du Comité de mise en oeuvre en ce qui a trait à la conformité; qui présentent des données sur la mise en oeuvre des programmes de pays; qui donnent des renseignements sur des projets présentant des retards dans la mise en oeuvre et pour lesquels des rapports périodiques spéciaux ont été demandés, ainsi que des projets exigeant des rapports particuliers.

¹² Ces réunions sont coordonnées consécutivement avec celle du Groupe de travail à composition non limitée tenue en juin-juillet, et celle de la Réunion des Parties, qui a habituellement lieu entre mi-octobre et fin novembre.

de commencer à mettre leurs plans d'activités en oeuvre à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante. Toutefois, puisque les réunions des Parties où le réapprovisionnement du Fonds multilatéral est adopté doivent avoir lieu après la dernière réunion de l'année, les plans d'activités devront avoir été révisés à la première réunion de l'année suivant l'adoption du réapprovisionnement du Fonds multilatéral par les Parties (par exemple, en 2014)¹³;

- c) Les documents sur l'examen de la mise en oeuvre des plans d'activités et les retards dans la présentation des tranches devront être présentés à la première réunion et à la dernière réunion¹⁴.
- d) Le rapport d'achèvement de projet (RAP) consolidé des accords pluriannuels et le rapport de la base de données des accords pluriannuels devront être examinés à la première réunion, tandis que le rapport d'achèvement consolidé devrait l'être à la dernière réunion. Des études théoriques et des rapports d'évaluation finals qui exigent une visite sur place devraient être présentés le cas échéant;
- e) Les nouvelles activités des programmes de travail des agences d'exécution qui ne sont pas requises pour la conformité et qui n'ont pas auparavant fait l'objet d'un examen par le Comité exécutif devraient être présentées seulement à la première réunion de l'année suivante conformément à la décision 60/9 b); et
- f) Le document sur les comptes provisoires du Fonds multilatéral (actuellement présentés à la deuxième réunion) ne serait pas préparé, et seulement les comptes finals du Fonds seraient présentés à la dernière réunion.

20. Des ordres du jour explicatifs ont été élaborés pour le scénario à deux réunions (Annexe II).

Dates possibles des réunions

21. À partir des considérations ci-dessus, le Secrétariat estime que les dates les plus propices à la tenue de réunions du Comité exécutif sont fin mars ou début avril pour la première réunion, et fin septembre ou début octobre pour la dernière réunion. Tel qu'on l'a déjà mentionné, la date de la dernière réunion de l'année en 2014 pourrait être changée et adaptée celle de la 26^e Réunion des Parties.

Recommandations

22. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du document (UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/55) sur le fonctionnement du Comité exécutif préparé en fonction de la décision 69/24;
- b) Convenir de convoquer deux réunions du Comité exécutif en 2014 à titre d'essai, aux conditions suivantes :

¹³ Chaque agence bilatérale et agence d'exécution devra préparer un autre document sur ses propres plans d'activités, et le Secrétariat devra aussi préparer six autres documents portant sur les plans d'activités pour examen par le Comité exécutif.

¹⁴ En conformité à la décision 53/3 c), la mise en oeuvre du plan d'activités et le document portant sur les retards dans la présentation de la tranche sont actuellement présentés à la fois à la deuxième réunion et à la troisième réunion après que le plan d'activités ait reçu l'aval du Comité exécutif; et le document sur les retards dans la présentation de la tranche est actuellement présenté séparément à la première réunion.

- i) S'entendre sur le calendrier de présentation révisé des demandes de tranches pour la phase I des PGEH des pays visés à l'Article 5 entre la première réunion et la dernière réunion, selon le Tableau 2 de l'annexe I du présent document;
 - ii) Permettre :
 - a. La proposition du rapport final et du plan des mesures éventuelles associées aux projets de renouvellement du renforcement des institutions à la réunion qui précède immédiatement la date déterminée six mois avant la fin de la période préalablement approuvée, afin d'éviter les délais dans l'approbation de tels projets et en étant entendu qu'ils sont en conformité avec toutes les décisions pertinentes;
 - b. Au Secrétariat d'inclure les demandes de tranches des PGEH d'un niveau de financement jusqu'à 5 millions \$US (incluant les coûts d'appui d'agence) dans la liste des activités et des projets recommandés pour approbation globale, pourvu qu'ils ne contiennent aucun élément de politique et que tous les éléments techniques et de coût aient été convenus entre le Secrétariat et les agences bilatérales ou les agences d'exécution pertinentes;
 - iii) Demander :
 - a. La présentation des plans d'activités et des délais de présentation des tranches à la fois à la première réunion et à la dernière réunion de l'année, ce qui viendrait modifier la décision 53/3 c);
 - b. La présentation potentielle d'un plan d'activités révisé à la première réunion de l'année suivant l'année d'adoption du réapprovisionnement du Fonds multilatéral par les Parties;
 - c. Aux agences bilatérales et aux agences d'exécution de présenter des rapports périodiques et des rapports financiers annuels dix semaines avant la première réunion et la dernière réunion, avec des données financières estimatives présentées à la première réunion et les données financières finales présentées à la dernière réunion; et
- c) Revoir le scénario de deux réunions par année à la dernière réunion de 2014.

Annex I

Table 1. Current schedule for submission of tranches of approved HPMPs

No.	First	Second	Third
1	Algeria	Afghanistan	Angola
2	Antigua and Barbuda	Albania	Armenia
3	Barbados	Argentina	Bahamas
4	Chile	Belize	Bahrain
5	Colombia	Benin	Bangladesh
6	Cote D'Ivoire	Bhutan	Burundi
7	Croatia	Bolivia (Plurinational State of)	Cameroon
8	Cuba	Bosnia and Herzegovina	Cape Verde
9	Djibouti	Brazil	China
10	Dominican Republic	Brunei Darussalam	Egypt
11	Eritrea	Burkina Faso	El Salvador
12	Ethiopia	Cambodia	Equatorial Guinea
13	Georgia	Central African Republic	Fiji
14	Guinea	Chad	Gambia
15	Haiti	Comoros	Guatemala
16	Indonesia	Congo	Iraq
17	Islamic Republic of Iran	Congo (Democratic Republic of)	Jordan
18	Kenya	Costa Rica	Malaysia
19	Kuwait	Dominica	Mauritius
20	Maldives	Ecuador	Mongolia
21	Moldova (Republic of)	Gabon	Morocco
22	Montenegro	Ghana	Nepal
23	Mozambique	Grenada	Nicaragua
24	Namibia	Guinea-Bissau	Nigeria
25	Niger	Guyana	Peru
26	Panama	Honduras	Qatar
27	Saint Kitts and Nevis	India	Saudi Arabia
28	Saint Vincent and the Grenadines	Jamaica	Senegal
29	Seychelles	Kyrgyzstan	Serbia
30	Tanzania (United Republic of)	Lao (Democratic People's Republic)	Sudan
31	Timor-Leste	Lebanon	Suriname
32	Turkey	Lesotho	Thailand
33	Uganda	Liberia	Uruguay
34	Venezuela (Bolivarian Republic of)	Macedonia (Former Yugoslav Republic of)	Yemen
35	Viet Nam	Madagascar	Zimbabwe
36	Pacific Island Countries (12)	Malawi	
37		Mali	
38		Mexico	
39		Myanmar	
40		Oman	
41		Pakistan	
42		Papua New Guinea	
43		Paraguay	
44		Philippines	
45		Rwanda	
46		Saint Lucia	
47		Sao Tome and Principe	
48		Sierra Leone	
49		Somalia	
50		South Africa	
51		Sri Lanka	
52		Swaziland	
53		Togo	
54		Trinidad and Tobago	
55		Turkmenistan	
56		Zambia	

Table 2. Re-schedule for submission of tranches of approved HPMPs

No.	First meeting	Last meeting
1	Afghanistan	Angola
2	Albania	Argentina
3	Algeria	Armenia
4	Antigua and Barbuda	Bahamas
5	Barbados	Bahrain
6	Belize	Bangladesh
7	Benin	Brazil
8	Bhutan	Burundi
9	Bolivia	Cameroon
10	Bosnia and Herzegovina	Cape Verde
11	Brunei Darussalam	China
12	Burkina Faso	Ecuador
13	Cambodia	Egypt
14	Central African Republic	El Salvador
15	Chad	Equatorial Guinea
16	Chile	Fiji
17	Colombia	Gambia
18	Comoros	Guatemala
19	Congo	India
20	Congo (Democratic Republic of)	Indonesia
21	Costa Rica	Iraq
22	Cote D'Ivoire	Jordan
23	Croatia	Macedonia (Former Yugoslav Republic of)
24	Cuba	Malaysia
25	Djibouti	Mauritius
26	Dominica	Mexico
27	Dominican Republic	Mongolia
28	Eritrea	Morocco
29	Ethiopia	Nepal
30	Gabon	Nicaragua
31	Georgia	Nigeria
32	Ghana	Pakistan
33	Grenada	Papua New Guinea
34	Guinea	Peru
35	Guinea-Bissau	Philippines
36	Guyana	Qatar
37	Haiti	Saudi Arabia
38	Honduras	Senegal
39	Islamic Republic of Iran	Serbia
40	Jamaica	South Africa
41	Kenya	Sudan
42	Kuwait	Suriname
43	Kyrgyzstan	Thailand
44	Lao Democratic People's Republic	Trinidad and Tobago
45	Lebanon	Uruguay
46	Lesotho	Yemen
47	Liberia	Zimbabwe
48	Madagascar	
49	Malawi	
50	Maldives	
51	Mali	
52	Moldova	
53	Montenegro	

No.	First meeting	Last meeting
54	Mozambique	
55	Myanmar	
56	Namibia	
57	Niger	
58	Oman	
59	Panama	
60	Paraguay	
61	Rwanda	
62	Saint Kitts and Nevis	
63	Saint Lucia	
64	Saint Vincent and the Grenadines	
65	Sao Tome and Principe	
66	Seychelles	
67	Sierra Leone	
68	Somalia	
69	Sri Lanka	
70	Swaziland	
71	Tanzania	
72	Timor-Leste	
73	Togo	
74	Turkey	
75	Turkmenistan	
76	Uganda	
77	Venezuela (Bolivarian Republic of)	
78	Viet Nam	
79	Zambia	
80	Pacific Island Countries (12)	

Annexe II

ORDRES DU JOUR EXPLICATIFS

Ordre du jour explicatif de la première réunion

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux.
3. Activités du Secrétariat.
4. État des contributions et décaissements.
5. État des ressources et planification :
 - a) Rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources;
 - b) Compte rendu sur la mise à jour du plan d'activités de l'année en cours et les retards dans la soumission des tranches annuelles;
 - c) Rapports de situation et conformité.
6. Mise en œuvre du programme : Suivi et évaluation
 - a) Rapports d'évaluation de l'Administrateur principal, Suivi et évaluation (p. ex., rapport global d'achèvement de projets d'accords pluriannuels, rapport sur la base de données des accords pluriannuels, études théoriques et rapports d'évaluation finaux nécessitant des visites de terrain);
 - b) Rapports périodiques au 31 décembre de l'année précédente (volet opérationnel comprenant une estimation des données financières) :
 - i) Rapport périodique global;
 - ii) Agences bilatérales;
 - iii) PNUD;
 - iv) PNUE
 - v) ONUDI;
 - vi) Banque mondiale.
 - c) Rapports périodiques au 31 décembre de l'année précédente (volet opérationnel comprenant une estimation des données financières) :
 - i) Rapport périodique global;
 - ii) Agences bilatérales;
 - iii) PNUD;
 - iv) PNUE
 - v) ONUDI;
 - vi) Banque mondiale.
7. Propositions de projets :
 - a) Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets;
 - b) Coopération bilatérale;
 - c) Programmes de travail (p. ex., renforcement des institutions, préparation de la deuxième étape des PGEH) :
 - i) PNUD;
 - ii) PNUE;
 - iii) ONUDI;
 - iv) Banque mondiale

- d) Projets d'investissement (p. ex., tranches de la première étape des PGEH, quelques deuxièmes étapes de PGEH).
- 8. Questions d'orientation (documents).
- 9. Projet de rapport du Comité exécutif à la réunion des Parties au Protocole de Montréal¹⁵
- 10. Rapport du Sous-groupe sur le secteur de la production.
- 11. Questions diverses.
- 12. Adoption du rapport.
- 13. Clôture de la réunion.

¹⁵ Ce point de l'ordre du jour est inclus si la réunion des Parties de l'année en question doit avoir lieu avant la dernière réunion que doit tenir le Comité exécutif dans l'année.

Ordre du jour explicatif de la dernière réunion

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux.
3. Activités du Secrétariat.
4. État des contributions et des décaissements.
5. État des ressources et planification :
 - a) Rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources;
 - b) Mise à jour de l'exécution du plan d'activités de l'année en cours et retards dans la soumission des tranches;
 - c) Rapports de situation et conformité.
6. Plan d'activités de 201/#-201# :
 - a) Plan d'activités général du Fonds multilatéral;
 - b) Plans d'activités des agences d'exécution :
 - i) Agences bilatérales;
 - ii) PNUD;
 - iii) PNUE;
 - iv) ONUDI;
 - v) Banque mondiale.
7. Mise en œuvre du programme : Suivi et évaluation.
 - a) Rapports d'évaluation de l'Administrateur principal, Suivi et évaluation (p. ex., rapport global d'achèvement de projets, études théoriques et rapports d'évaluation finaux ayant exigé une visite sur le terrain);
 - b) Rapports périodiques au 31 décembre de l'année précédente (partie opérationnelle comportant des données financières conciliables).
 - i) Plan d'activités général du Fonds multilatéral;
 - ii) Agences bilatérales;
 - iii) PNUD;
 - iv) PNUE;
 - v) ONUDI;
 - vi) Banque mondiale.
 - c) Projet de programme de travail de suivi et d'évaluation pour l'année 201#
8. Propositions de projets :
 - a) Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets;
 - b) Coopération bilatérale;
 - c) Amendements aux programmes de travail (p. ex., renforcement des institutions, préparation de projet, Programme d'aide à la conformité du PNUE, coût de base) :
 - i) PNUD;
 - ii) PNUE;
 - iii) ONUDI;
 - iv) Banque mondiale.

- d) Projets d'investissement (p. ex., tranches de la première étape des PGEH, quelques deuxièmes étapes de PGEH).
9. Questions d'orientation (documents).
 10. Comptes finaux du Fonds multilatéral :
 - a) Comptes finaux de 201#;
 - b) Rapprochement des comptes.
 11. Budgets révisés du Secrétariat du Fonds pour les années 201#, 201# et 201#.
 12. Projet de rapport du Comité exécutif à la Réunion des Parties au Protocole de Montréal.¹⁶
 13. Rapport du Sous-groupe sur le secteur de la production.
 14. Questions diverses.
 15. Adoption du rapport.
 16. Clôture de la réunion.

¹⁶ Ce point de l'ordre du jour est inclus si la réunion des Parties de l'année en question doit avoir lieu avant la dernière réunion que doit tenir le Comité exécutif dans l'année.